

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES 2023-2024

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans ses séances du 5 juin 2023 et du 3 juillet 2023

Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

DFASM1 – MM1

La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

TITRE 1^{er} – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 20 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. L'évaluation est réalisée conformément à l'article 15 de l'arrêté du 8 avril 2013 au regard des annexes de ce même arrêté.

TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session, répartie en 3 périodes d'examen et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

Examens cliniques objectifs structurés (ECOS) facultaires

La validation du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOSf $\geq 10/20$, selon un contrôle continu comportant trois ECOSf (un en DFASM1, un en DFASM2 et un en DFASM3), la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOSf au cours du 2^{ème} cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOSf.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence justifiée à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu, sinon l'étudiant sera déclaré défaillant.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE hors enseignements libres (optionnels). Toutes les UE de DFASM1 devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires (voir tableau en annexe).

Toute absence à deux gardes pendant l'année, entraînera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Modalités de Contrôles des Connaissances et des Compétences

MM1

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM1 2023/2024

	1 ^{ère} session									2 ^{ème} Session			ECTS	CM	TD	TP	Total hres étu.			
	T1			T2			T3			Points	Nature*	Durée**								
Enseignements théoriques	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature	Durée	Points	Nature*	Durée**								
Cardiologie	20	E	1h15				20	E	1h15	20	E	1h15	3	35			35			
ORL	20	CC+E	1 h				20	E	1 h	20	E	1 h	2			2		10		10
Stomato-chirurgie maxillo faciale	20	E	1 h				20	E	1 h	20	E	1 h	2			2	8			8
Pneumo	20	CC+E	1 h				20	E	1 h	20	E	1 h	3			3	26			26
Rhumato							20	E	1 h	20	E	1 h	2			2	10			10
Ortho							20	E	1 h	20	E	1 h	2			2	8			8
Dermatologie							20	CC+E	1 h	20	O		2			2	12			12
Ophtalmologie							20	E	1 h	20	E	1 h	2			2	12			12
Handicap							20	E	1 h	20	E	1 h	2			2	10			10
Douleurs anesthésie soins palliatifs										20	CC + E	1 h	20	O		2	8	8		16
LCA										20	E	2h30	20	E	2h30	3	24			24
Immunologie										20	E	1 h	20	E	1 h	2	18			18
Hémato							20	CC+E	1 h	20	E	1 h	2	18			18			
Gastro							20	CC+E	1 h	20	E	1 h	2	22			22			
													31				229h			

Enseignements pratiques				
ECOS facultaires ***	ECOS - 5 stations		2	
Stages hospitaliers	4 périodes		6	
Gardes	Valider 25 gardes avant la fin du MM3 dont 4 gardes minimum à effectuer au cours du MM1. Le quota de 4 gardes minimum est comptabilisé du 1er octobre au 30 avril (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre les délibérations du mois de juin et du 15 août sur avis du jury lors des délibérations de 1ère session		1	2h
Total ECTS			40	

Enseignements libres			
Stage M1 Recherche/UEFSH/M édecine Générale/M édecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formateurs AFGSU/Engagement citoyen**	Ecrit ou Oral	Ecrit ou Oral	4 à 12

Enseignements complémentaires			
C2I niveau 2 "métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2		2
Thèmes prioritaires	QCM en ligne		/
			14h
		TOTAL ECTS	48

** durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit